**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 08 NOVEMBRE 2021**

**Terrains appartenant à la section de Lachamp**. Le conseil municipal a pris acte des résultats de la consultation des habitants de la section de Lachamp - commune de SAINT-PIERRE-EYNAC et demande au Maire de solliciter le représentant de l’Etat dans le Département afin que celui-ci se prononce sur la vente à l’entreprise BROC de la parcelle G 596 aux conditions financières et administratives prévues dans la délibération du 24/08/2021.

**Astreintes hivernales**.Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Eynac a décidé la mise en place et l'indemnisation des astreintes hivernales pour la période de mi-novembre 2021 à mi-mars 2022.

**Formation d’un agent en Contrat aidé**.Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Eynac par 11 voix pour et 1 abstention a validé la prise en charge de la formation - préparation au permis .C (poids lourds) pour un agent en contrat aidé. Opération quasiment neutre financièrement.

**Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget 2022.** Le conseil a validé l’autorisation donnée au maire d’engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

*Autres points*

* *Mise en place d’un groupe de travail sur les Lignes directrices de gestion du personnel.*
* *Réunions à venir associations boules, pétanque et des artistes de la commune. Initiative communale.*
* *Information sur le dispositif France services mis en place au niveau de la CCLM avec une antenne à Saint Julien Chapteuil.*